

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 030-213001050-20231209-DEL086_2023-DE



L'an deux mille vingt-trois et le neuf décembre à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 04 décembre 2023

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	8
Procuration	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
Mrs RAGUES Christian, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET
Jean-Marie, ALBE Jean-Luc

Absents : THION Jean-Claude, SAUVAIRE Marc

Procurations : THION Jean-Claude à LEBEAU Irène, SAUVAIRE Marc à
ALBE Jean-Luc

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

**DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LA CRÉATION D'UN PARKING
HAMEAU DU VIALA**

Madame le Maire expose,

Le projet de création d'un parking au hameau du Viala a été acté par le conseil municipal lors
de sa séance du 5 novembre 2022.

Une subvention au titre des amendes de police a été accordée.

Une demande de devis a été faite auprès de plusieurs entreprises, seules deux ont répondu :
l'entreprise SEVIGNE à Millau, pour un montant de 55 097.50€ HT et l'entreprise LMJ à Molières
Cavaillac pour un montant de 30 660€ HT.

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise LMJ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir l'entreprise **LMJ** pour un montant de **30 660€HT**
- charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 décembre 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

